



HAL
open science

A propos de l'économie des sanctuaires de l'Antiquité : une perspective institutionnaliste

Jérôme Maucourant

► **To cite this version:**

Jérôme Maucourant. A propos de l'économie des sanctuaires de l'Antiquité : une perspective institutionnaliste. *Topoi Orient - Occident*, 2005, N° 12-13, pp.117-132. <halshs-00138317>

HAL Id: halshs-00138317

<https://shs.hal.science/halshs-00138317v1>

Submitted on 10 May 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

MAUCOURANT, Jérôme¹ (2005). *Topoi, Orient Occident*. N° 12-13. « A propos de l'économie des sanctuaires de l'Antiquité : une perspective institutionnaliste ». P. 117-132.

À propos de l'économie des sanctuaires de l'Antiquité - une perspective institutionnaliste² -

Introduction

Il existe bien des raisons qui pourraient pousser un économiste épris d'histoire à comprendre le rôle des sanctuaires dans l'économie de l'Antiquité. Assurément, le type d'interrogations dépend fortement de l'orientation méthodologique de l'économiste. De nombreux courants de pensée existent dans la discipline économique. Nous prendrons le parti ici que ces points de vue, parfois contradictoires, peuvent en définitive faire avancer la connaissance. Ainsi, l'économiste qui se servira de l'outil analytique que représentent « les coûts de transaction » pourra s'interroger sur le rôle des temples dans la réduction de ces coûts que D. North définit comme « *coûts de définition et de mise en exécution des contrats qui sous-tendent l'échange* »³. D'une façon différente, un économiste quelque peu influencé par la lecture de K. Polanyi, pourra être intéressé par le fonctionnement d'une économie où le principe du marché n'est pas *nécessairement* le principe essentiel qui régit la reproduction des structures économiques ; à cet égard, les sanctuaires dans l'Antiquité sont peut-être une occasion d'illustrer l'analyse typiquement polanyienne visant à comprendre l'articulation des comportements de redistribution, d'échange et de réciprocité.

Trois types d'interrogation traverseront ainsi le présent exposé. Dans quelle mesure l'« économie divine » influence-t-elle ou est influencée par l'« économie des hommes »⁴ ? Quel type de rationalité, de comportements économiques peut-on observer en étudiant l'économie des sanctuaires ? Enfin, quelle est la place des marchés dans les systèmes économiques considérés que l'observation des pratiques de l'économie divine peut nous laisser entrevoir ? Pour des raisons de commodité, nous avons divisé notre présentation selon un critère géographique qui renverra, comme nous le verrons, à une certaine hétérogénéité des structures économiques. Notre objet n'est pas vraiment de démontrer un certain nombre de thèses sur l'économie antique, mais plutôt de faire état de quelques questions que suscite la richesse des autres contributions du colloque dont le présent numéro de *Topoi* rend compte.

Le monde gréco-romain

V. Chankowski soutient la thèse suivante : l'étude de certains sanctuaires montrerait l'émergence d'une certaine *techné* de l'*oikonomia* que met en évidence par ailleurs R. Descat qui suggère une interprétation particulière de la stratégie patrimoniale de Périclès⁵. Ainsi, il s'agirait de sortir de l'autarcie domestique pour mettre sur le marché des produits afin de valoriser au mieux le capital. La pratique qui consiste à réserver le fruit du capital prêté aux dépenses courantes serait

¹ Centre Walras – UMR TRIANGLE Lyon 2-CNRS, ISH, 14, av. Berthelot, 69007 LYON. Références électroniques : <http://www.ish-lyon.cnrs.fr/labo/walras/walras.html> et jerome.maucourant@wanadoo.fr

² L'école institutionnaliste en économie se fonde notamment sur les travaux de T. Veblen [1899], J. Commons et K. Polanyi qui contestent à l'économie dominante l'intérêt d'expliquer les phénomènes sociaux selon les règles de « l'individualisme méthodologique » et de la « rationalité ». C'est pourquoi les institutionnalistes tendent à produire une interprétation des faits économiques grâce à une théorie des *institutions* et des *comportements*. Une brève synthèse de l'approche institutionnaliste est proposée par T. Corei [1975].

³ Voir D. North [1977]. Celui-ci précise : « *Les coûts relatifs à la définition et à la mise en application des droits de propriété -les coûts de transaction- mènent aujourd'hui à une allocation non fondée sur les prix pour de nombreux biens et services, car les coûts de description et de mise en application dépassent les bénéfices* » [p. 58]. Le fait que la redistribution ou la réciprocité existe à la place d'un système de prix marchands serait le pur fruit d'un déterminisme économique très particulier. Nous avons proposé une critique de cette approche dans Maucourant [2003].

⁴ Le lecteur nous pardonnera cette formulation de l'« économie divine », qui repose certes sur des institutions humaines, trop humaines ... !

⁵ R. Descat [2004] souligne la *confiance* que Périclès témoigne ainsi dans l'*agora*, ce qui est un trait spécifique du développement de l'économie durant l'Athènes classique.

révélatrice de ce nouveau souci économique. De même, l'existence mentionnée d'une mise en concurrence des emprunteurs pour louer le capital au meilleur taux de l'intérêt possible serait également révélatrice de l'émergence de cette *techné*. Parce que V. Chankowski n'évoque ici que l'émergence de nouveaux processus économiques, il serait donc possible de construire un tableau de l'économie antique qui ne soit ni uniformément « primitiviste », ni uniformément « moderniste ». En effet, s'il existe une réelle nouveauté dans la sophistication de certaines pratiques financières, il demeure établi que ces pratiques sont parfois très différentes dans l'ensemble du monde hellénique. Ainsi, l'Asie mineure se caractériserait par l'importance de la propriété foncière dans l'équilibre financier des sanctuaires à la différence de l'Attique et des îles. Par conséquent, si la rationalisation des méthodes de gestion de l'économie divine peut avoir quelques conséquences pour l'économie des hommes, comme le montre la circulation attestée des techniques entre individus et institutions, il n'en reste pas moins que l'économie grecque ne semble pas nécessairement régie par la « main invisible » du Marché⁶.

Il est fort possible que le monde grec pose l'une des toutes premières questions relatives à l'autonomie de l'économie par rapport au reste de la vie sociale. Mais, ceci ne concerne qu'un moment de l'évolution économique qui, à bien des égards, connaît des réversibilités. La trajectoire qui va des économies antiques au nôtres n'est pas unilinéaire, et il serait bien hasardeux de transposer aux sciences historiques, sans d'extrêmes précautions, les schémas évolutionnistes qui existent dans d'autres disciplines. Il nous semble ainsi plus intéressant de nous interroger sur l'origine et non le devenir de cette autonomie de l'économie. Et si ce rapport si singulier des Grecs au marché n'est pas à rechercher dans le rapport de ces mêmes Grecs à la démocratie ? C'est là l'interrogation de Polanyi qui répond que le choix de la « *place de marché* »⁷ fait par Périclès était l'expression délibérée d'un mode de vie démocratique à l'opposé des relations aristocratiques de clientèles dont le mode de vie de Cimon est le parangon. En effet, donner aux citoyens nécessiteux pour recevoir de leur part un appui politique est assurément une négation de l'idéal démocratique⁸.

Ainsi, si le monde grec classique n'est pas le monde du Marché, il est bien un monde où les marchés jouent un rôle important. D'où le rôle central de l'*agora* comme « *élément de marché* »⁹ ; l'*agora* n'est pas l'expression d'un principe de marché compris d'un point de vue unifiant et englobant. Ceci ne signifie pas que le système économique où fonctionnent ces éléments de marché soit un système où les pratiques économiques puissent être considérées *a priori* comme « primitives », c'est-à-dire peu sophistiquées. Il importe de s'extraire des schémas évolutionnistes qui occultent les degrés de complexité propres à chaque système et ne retiennent que des vagues propositions quant à la croissance de la complexification et la différenciation sociale. L'économie « *archaïque* »¹⁰ où existent les « *éléments de marché* » n'est donc pas économie rudimentaire :

⁶ Bien qu'Alain Bresson [2000] soutienne *de facto* que cette métaphore d'Adam Smith puisse correspondre au cas de l'économie grecque classique, il nous semble très douteux que l'existence de *marchés* à cette époque soit équivalente à un principe abstrait de l'organisation socioéconomique, c'est-à-dire le Marché. Voir Maucourant [2004].

⁷ La figure de Périclès est emblématique, pour Polanyi, de ce triomphe de l'« *économie civique* » qui articule redistribution et échange. Voir K. Polanyi [1977, pp. 164-166] : beaucoup d'importance est accordée au fait, sans doute exceptionnel pour les grandes maisonnières, que Périclès réorganise son économie domestique sur la base d'un recours fort étendu à la « *place de marché* » (*market place* selon le mot de Polanyi : encore une fois, le marché comme *lieu* s'oppose, il faut le noter, au marché comme *principe unifiant*).

⁸ Comme l'a fort bien rappelé I. Morris [1994, p. 57].

⁹ Cette expression « *éléments de marché* » est due à Polanyi [1977, pp. 124-125]. Celui-ci oppose les institutions marchandes typiques d'économies non-capitalistes à l'infrastructure institutionnelle du Grand Marché capitaliste.

¹⁰ Cette qualification d'« *archaïque* » est propre à une conceptualisation de Polanyi que nous reprenons ici et qui ne correspond aucunement au découpage chronologique qui est en vigueur pour ce qui est de l'histoire grecque ou romaine. Polanyi suggère en effet de distinguer, en première approximation, trois types d'économies : l'économie « primitive » (où les comportements de réciprocité sont déterminant), l'économie « archaïque » (où la redistribution devient une composante importante de la vie sociale du fait d'une autonomisation de l'ordre politique) et les sociétés modernes (marquées depuis le XIX^e siècle par l'émergence d'un principe englobant et unifiant de la vie sociale, le projet d'un Marché autorégulateur qualitativement différent des marchés traditionnels). Une telle distinction conceptuelle, qui vise évidemment à être affinée, ne traduit pas une volonté évolutionniste (qui en vient à tracer un chemin allant du simple au complexe que récuse absolument Polanyi) mais à permettre un usage raisonné de la comparaison. Notons enfin que le fait qu'une économie soit qualifiée d'« *archaïque* » n'exclut pas l'existence de marchés, bien au contraire, mais impose de rendre compte de leur spécificité par rapport aux marchés capitaliste modernes.

l'émergence du politique, et donc de la redistribution comme « *forme d'intégration* »¹¹, est un trait spécifique de l'agencement socio-économique propre à l'économie archaïque. Dans ce type d'économie, la réciprocité n'est pas le principe structurant comme c'est le cas des économies « primitives » ; de même, le marché n'est pas ce principe qui subordonne les autres comportements économiques à sa propre logique.

À cet égard, l'organisation de la banque hellénique est un symptôme d'une organisation archaïque qui présente sa complexité propre. La banque décrite par V. Chankowski pour le monde grec, ou par A. Malrieu pour le monde romain, n'est pas une banque au sens moderne du terme ; elle ne crée pas de la liquidité comme la banque moderne. À Rome, les seuls cas de monétisation effective sont ceux correspondant à des cas « *exceptionnels* » de déthésaurisation brutale. Même dans ce cas, où le sanctuaire, sous l'empire de la nécessité, est transformé en hôtel des monnaies, il n'est pas possible d'observer une production endogène de liquidités. La banque romaine crée de la monnaie par le monnayage de richesses pillées ou prélevées, elle ne le fait pas, comme cela se fait dans le monde moderne, selon des procédures où les crédits font les dépôts. Le caractère particulier de la banque archaïque est souligné également par O. Picard à propos de la discussion des significations de la *parakataqhvkx* : même dans un sens financier, ce mot renvoie à une « *pratique ancienne qui fait passer très clairement le souci de sécurité avant tout désir de profit*, et qui de ce fait, ne paraît pas comporter le versement d'intérêt, *sauf quand il s'agit d'un dépôt fait chez des hommes d'affaire* ». L'activité des sanctuaires grecs, dans ce cas, ne peut être ainsi qualifié de « bancaire » au sens moderne du mot. Il va en de même des temples romains, selon l'interprétation que nous faisons du propos d'A. Malrieu. Celle-ci rappelle que la langue latine oppose deux types de dépôts selon les verbes : l'emploi de *ponere* renvoie à la « *sécurité liée à un lieu sacré* » ; celui de *deponere* renvoie à la fructification des dépôts. Elle conclut que « *les temples ne pouvaient fonctionner par ces seules activités bancaires, vraisemblablement trop peu nombreuses pour leur assurer des rentrées régulières et suffisantes* ». Ce type de pratique archaïque se fonde sur le *passé* pour prélever de la richesse et non sur l'*avenir* pour en créer.

Ainsi, pour mieux comprendre ce qui distingue, selon nous, la banque archaïque de la banque moderne, il faut effectivement d'exposer ce concept d'*avenir* (*futurity*), cher à l'économiste institutionnaliste américain Commons. Dans *Institutional Economics*, Commons [1934], après avoir livré une interprétation de l'histoire des faits économiques, estime que le principe de *futurity* caractérise le capitalisme dans sa spécificité : ceci aurait été rendu possible par le fait que la dette est devenue une marchandise échangeable sur le marché. Ceci serait le fruit d'une construction juridique du capitalisme remarquable seulement dès le XVIIe siècle. Ces « *fondements légaux* » expriment un nouveau rapport au temps qui fait que les acteurs sociaux peuvent s'engager dans les activités économiques¹². La dette n'exprime plus ni servitude ni poids d'un passé, elle est riche de l'avenir. Ainsi, l'anticipation donne un sens radicalement nouveau à la dette grâce à la monnaie bancaire et aux marchés financiers, ces deux institutions devenant des bases mêmes de l'organisation productive de la société.

C'est pourquoi, nous émettons quelques réserves sur l'hypothèse d'A. Malrieu selon laquelle les Romains, en raison d'une extraordinaire thésaurisation effectuée dans les temples¹³, se sont privés « *de moyens et d'outils financiers essentiels à leur économie* ». En effet, quant à cette question du développement économique, c'est plus la *représentation* du fait économique que s'en font les acteurs sociaux, leurs habitudes et leurs croyances, c'est-à-dire l'existence d'*institutions* en un sens très particulier, qui nous semble plus déterminante que des outils techniques ou des objets qui peuvent être mobilisés promptement quand basculent les représentations sociales. La question *économique* est proprement *anthropologique*. En l'occurrence, si la banque romaine ne peut se substituer à la pénurie de monnaie ou de richesses monnayables, c'est que les nécessités de la

¹¹ Ce concept propre à l'école « substantiviste » est illustré dans Polanyi [1977, p. 40 sq.].

¹² Voir Commons [1924].

¹³ Il est vrai que le caractère particulièrement sacré des richesses confiées aux dieux romains puisse inciter *a priori* à faire une telle hypothèse. Mais, selon A. Malrieu, « *la mise en circulation des fonds sacrés* » ne peut être négligée. Toutefois, la couverture de dépenses religieuses par la vente de biens divins ou la mobilisation autoritaires des ressources des sanctuaires par l'Etat, n'est qu'un *léger* « correctif » à cette thésaurisation. Enfin : « *Les Romains disposaient déjà d'établissements bancaires et il ne leur serait pas venu à l'idée de mêler religion et finance* ». Sans doute le modèle romain s'écarte-t-il ici de certaines pratiques grecques exposées par V. Chankowski.

production de richesse n'ont pas encore mis la dette, et par conséquent un nouvel usage de la monnaie, au cœur de la production. D'ailleurs, *stricto sensu*, une pénurie supposée de monnaie aurait dû se manifester par une déflation des prix responsable d'une stagnation de longue durée. Il ne nous semble pas que l'histoire économique corrobore cette hypothèse. Notre supposition est donc que « *la place atteinte par les échanges et la production par l'échange* »¹⁴ n'était pas mue par une logique à même d'opérer une transformation majeure des institutions bancaires et financières, ce qui est révélateur du caractère propre de cette économie archaïque.

Ce contraste entre les organisations archaïques et modernes de l'économie peut être souligné par l'absence parfois notable de taux de l'intérêt. Ceci semble d'ailleurs se rencontrer fréquemment pour ce qui est des dépôts faits aux sanctuaires, ce qui suggère une représentation de la société où la concurrence n'est pas le moteur principal de l'activité économique, comme si le marché ne pouvait être l'opportunité *a priori* mobilisable par les acteurs économiques, ce qui est significatif de la structure d'ensemble de l'économie. Or, le non-usage du capital a un coût d'un point de vue strictement « économique » au sens où l'activité « économique »¹⁵ est la recherche de la meilleure allocation des ressources rares. Comment expliquer alors que le déposant accepte-il le coût que nous venons d'évoquer ? N'est-ce pas une insuffisante place faite au marché qui restreint les occasions de prêt et par-là même les transactions typiquement marchandes ? Les transferts d'argent sur un mode réciprocaire ne sont-ils pas aussi une autre façon de tarir un marché des prêts ? Nos questions proviennent d'une même hypothèse : le marché, que ce soit une *place de marché* ou un *principe général* d'organisation sociale, est une institution, c'est-à-dire un dire un ensemble de représentations et de pratiques sociales qui sont les conditions de possibilités des actes économiques. Les actes marchands ne proviennent pas d'un vide social comme l'enseigne une certaine idéologie économique selon laquelle les aléas de la recherche du gain incite « naturellement » au troc et selon laquelle les nécessités du troc fondent les marchés¹⁶.

La question de l'autonomisation de l'économie, les remarques sur le caractère archaïque des banques grecques et romaines, nous contraignent à nous tourner encore une fois, vers les déterminations non économiques de l'économie. À cet égard, la contribution d'O. Picard est un élément intéressant de la discussion générale que nous entreprenons ici. Comment comprendre les origines possibles de la monnaie frappée à partir de cet exemple des sanctuaires ? Il rappelle que la monnaie *dokima* est imposée « *pour le paiement des taxes cultuelles et des amendes* ». Et il reprend l'idée que le *pelanos*, ancienne offrande en nature, est « *désormais remplacé par le versement d'une somme en argent* ». Il serait possible de faire le parallèle avec l'exemple romain car, comme le souligne A. Malrieu, les offrandes tendent à prendre la forme de « *dons d'argent* »¹⁷. Cette spécialiste de la Rome antique souligne toutefois, et c'est peut-être là une spécificité du cas romain par rapport au cas grec, que le don monétaire des fidèles ne permet pas vraiment l'existence d'une logique économique autonome permettant de valoriser le capital du sanctuaire.

Il est donc possible de s'interroger sur la signification de ce processus de rationalisation et de codification des rapports entre les hommes et les dieux laquelle, comme le souligne J-M Servet [1984], renvoie sans doute à une nouvelle codification plus décisive des rapports sociaux en général. Cet économiste fait l'hypothèse que le phénomène numismatique procède de raisons fondamentalement politiques et que « *l'hypothèse cultuelle* » de la naissance des *nomismata* devrait être subordonnée à l'hypothèse politique. Il est difficile en l'état actuel des connaissances de trancher les termes d'un débat sur l'origine ou les origines de la monnaie ou des monnaies, lequel a

¹⁴ Selon une expression d'A. Malrieu.

¹⁵ L'économie ne signifie pas ici l'ensemble des processus permettant à l'homme de vivre mais un schéma formel particulier du type coût/avantage. L'économie de marché nous pousse à confondre les deux sens du mot « économie », comme le soutient Polanyi [1977] : nous avons cédé *ici* à l'usage courant chez les Modernes pour plus de simplicité.

¹⁶ L'anthropologie, l'histoire et la logique ne confirment en rien la naïve « fable du troc » chère aux économistes traditionnels ; voir Servet [1994] et Servet [1998]. Malheureusement, ce que suggère Adam Smith, en 1776, est repris trop souvent de façon implicite, comme si l'évolution des connaissances sociologiques et historiques relatives à la monnaie devait être ignorée.

¹⁷ La référence aux *stips*, pièces de monnaie qui, selon A. Malrieu, « *n'avaient pas à l'origine un usage économique mais avant tout religieux* » doit être noté pour ce moment de l'histoire romaine où la monnaie et la finance n'étaient pas encore considérées comme ayant une autonomie propre. L'auteur renvoie aussi à un travail de H. Zehnacker [1983] à ce sujet. De notre point de vue, cet article illustre, plus généralement, la problématique de la reproduction des rapports sociaux *via* les usages de la monnaie.

fait couler beaucoup d'encre. Ce qui semble sûr, c'est que l'adoption de la monnaie *dokima* bouleverse les institutions ; surtout, le développement de la monétarisation de la société par l'usage de la fonction de compte de la monnaie est peut-être un élément encore plus important dans le processus monétaire global. Avant que la monnaie *dokima* ne soit introduite dans le sanctuaire de Delphes, on estime les travaux de construction dans l'unité de compte que fournit la monnaie d'Egine, et il s'agit même de la première estimation de construction qui nous soit parvenue.

Le monde « proche-oriental »

Nous avons bien conscience que cette référence au « Proche-Orient ancien » est un artefact parfois utile, parfois dangereux. Ainsi, certaines constructions modernisantes supposent, pour les besoins de la démonstration, une homogénéité bien discutable¹⁸ de la civilisation matérielle et des institutions sur ce vaste espace, ce qui, du point de vue économique, constitue un vrai problème !

La séparation de notre propos entre un monde « gréco-romain » et un monde « proche-oriental » est donc faite ici à des fins purement pratiques¹⁹, en attendant que les progrès théoriques et historiographiques nous permettent d'aboutir à une analyse meilleure parce que disposant des outils nécessaires à une véritable ambition comparatiste. Les contributions relatives à l'ancienne Mésopotamie font état de pratiques proprement *financières* mettant en jeu des rapports entre créditeurs et débiteurs régis par l'institution de la monnaie, celle-ci n'étant rien d'autre que les règles visant à l'évaluation et au paiement des dettes dont l'origine n'est pas forcément « économique »²⁰. La différence avec les pratiques financières du monde romain ou grec tient à l'absence d'un objet, comme la pièce de monnaie : « *tout ce qui est mentionné comme « argent » n'est à aucun moment monétarisé* », écrit ainsi F. Joannès. Or, les pièces sont le support d'au moins deux fonctions essentielles de la monnaie : le compte et le paiement²¹. Cette différence est un élément du caractère singulier des pratiques mésopotamiennes, tellement particulier que d'éventuelles activités « bancaires » ne peuvent l'être que dans un sens tout particulier.

Pour ce qui est de la période paléobabylonienne, D. Charpin montre le contraste existant entre deux types de prêts, c'est-à-dire les « *prêts de nécessité* » et les « *prêts commerciaux* », et le fait que les temples se livrent à ces deux types de prêt. L'annulation fréquente de « *prêts de nécessité* » par le pouvoir royal serait une preuve du fait, selon l'auteur, que ceux-ci ne mobilisent pas des fonds considérables, sinon la ruine des créanciers serait systématique. Toutefois, l'on pourrait discuter à la marge de cet argument en soulignant que le niveau incroyablement élevé des taux d'intérêt, dans des cas dont l'ampleur est certes difficile à déterminer, fait que l'annulation des dettes se soit faite à un moment où le capital est déjà remboursé pour une bonne part, voire bien au-delà. De plus, le faible volume financier de ces dettes ne signifie pas, pour les populations endettées, qu'elles n'étaient pas de grande importance. Il faudrait sans doute d'autres études de façon à mieux mesurer le rôle de ces prêts, l'impact du pouvoir sur ceux-ci grâce à ces procédures de moratoire, (voire d'annulation) relatif au « *dettes à caractère non commercial* », du point de vue de la *continuité* de la structure sociale. À côté de la possible « *obligation « statutaire » des temples vis-à-vis des plus démunis* », l'auteur, à la suite de Veenhof, interprète certaines dettes comme « *charitables* » parce que le remboursement est subordonné à une position financière satisfaisante du débiteur. Le rôle des temples dans le processus d'intégration sociale pourrait être alors discuté. Toutefois, le fait que les ordonnances royales concernent les temples jette bien un doute sur le

¹⁸ Ce que souligne J. Renger [1994] contre l'économiste ultra-moderniste M. Silver

¹⁹ Ces finalités nous sont fixées par des découpages académiques.

²⁰ Les dettes peuvent trouver leur origine dans les nécessités du culte ou les exigences de la redistribution ; quand elles relèvent de l'économie au sens classique du terme, les dettes peuvent certes être le fruit d'une activité entrepreneuriale qui visent au gain ou, plus simplement, être le résultat d'un impératif de subsistance. Dans ce cas, les dettes ne font que conforter la structure sociale existante en la dotant de rapports financiers qui peuvent être les débuts de la servitude. Il est donc important de ramener le jeu de la dette à son contexte institutionnel.

²¹ Nous nous situons dans la perspective selon laquelle la « réserve de valeur » n'est pas tant une fonction de la monnaie qu'un attribut de celle-ci car beaucoup d'objets peuvent servir de réserve de valeur sans être de la monnaie.

caractère systématiquement « *charitable* » des prêts octroyés par les sanctuaires²², même s'il est possible que les conditions de prêts soient moins dures qu'avec les usuriers du tout-venant. Finalement, c'est la capacité des temples, dès le second millénaire, à produire un rapport financier régulé par le pouvoir qui nous semble être un thème de recherche que nous suggère certains propos de D. Charpin²³.

Il ne faut certes pas confondre une régulation socioéconomique assurée de fait par le pouvoir archaïque avec l'idée moderne de justice sociale : il est frappant de constater l'extrême violence sociale faite aux débiteurs comme en témoigne ces taux si élevés, d'un point de vue moderne, attesté sur nombre de prêts. Certains historiens-économistes pourront invoquer le risque spécifique aux économies archaïques, plus généralement cette fuyante notion des coûts de transaction. Dans l'univers de pratiques entrepreneuriales, cette interprétation doit certes avoir quelque valeur. Mais, pour le reste, on en vient à oublier que ces sociétés étaient fortement clivées socialement et que l'intégration sociale assurée par le pouvoir revient à contenir les conséquences extrêmes de certaines pratiques de façon à les faire perdurer pour l'essentiel.

Polanyi [1977, p. 118 *sq.*] émet l'hypothèse que les taux plus élevés, pratiqués lors des contrats dont l'unité est une mesure de céréale, relativement aux contrats libellés en une unité de poids de métal participe de la reproduction de la structure sociale. Tout se passe comme si le poids de métal est l'objet essentiel des pratiques monétaires des dominants, cependant que les pratiques monétaires principales des dominés mobilisent des mesures de céréale. Exprimé dans son langage théorique, une telle « *différenciation* » des « *pratiques monétaires* » (*money uses*), si caractéristique de la société archaïque, fonctionne comme une machine à consolider les statuts sociaux existants. En effet, cette hypothèse a quelque valeur si le fait d'exprimer les contrats exprimés en référence au métal est un monopole des couches dominantes. Ce type d'hypothèse s'inscrit dans le propos général de Commons qui écrit : "*Historiquement, il est plus exact de dire que la plupart du genre humain vivait dans un état caractérisé par l'impossibilité de se libérer de la dette, et que la liberté vint avec une substitution graduelle de dette dont on pouvait se libérer*"²⁴. Il apparaît donc que ces pratiques monétaires de la Haute-Antiquité, quoique ne reposant pas sur l'existence d'une monnaie réunissant les fonctions traditionnelles, sont des éléments importants du complexe processus de la reproduction sociale.

Il est possible que le premier millénaire témoigne d'une avancée nette d'une rationalisation de la production et de la finance de l'économie divine, comme tend à le suggérer la contribution de F. Joannès²⁵. S'inscrivant dans le sillage de pratiques éprouvées à l'époque paléobabylonienne qui consistent à inventer l'existence de compte débiteur au profit d'homme d'affaires à l'intérieur même de l'administration des temples²⁶, l'auteur observe qu'il est possible de montrer l'existence de compte créditeur dans les temples à l'époque néobabylonienne. Il se peut certes que le hasard des découvertes archéologiques engendre ce sentiment d'une complexification du rapport financier. Toutefois, le fait même que les temples entretiennent entre eux de telles relations, comme le souligne par ailleurs F. Joannès, milite en faveur de cette hypothèse de la complexification croissante des agencements financiers. Le problème se pose de savoir si ce processus résulte d'une intensification des relations marchandes car cette intensification repose certes sur des agencements monétaires et financiers plus complexes. Admettons que, pour une part, cette intensification résulte d'un degré plus important fait au marché et à la concurrence dans le système économique. A cet

²² La présence d'un taux d'intérêt pratiqué par les temples est un autre facteur intéressant, même s'il faudrait s'interroger sur le rapport existant entre les prêts ne présentant apparemment pas d'intérêt et ceux faisant mention explicite d'un taux. Il existe un autre élément fascinant pour l'économiste, c'est-à-dire le fait, relevé par D. Charpin, que le paiement des intérêts soit directement repérable sous forme de travail affecté à la transformation agricole car, comme le note l'auteur : « *il semble que le grain était reçu avec sa balle et devait donc être rendu décortiqué* ». Cette transaction singulière, où il n'est nulle mention d'un intérêt au sens courant du terme, a été retrouvée dans le palais d'Uruk qui intervenait ici directement dans la gestion d'un temple.

²³ Le fait, rapporté par D. Charpin, que les usuriers s'associent à des dieux pour octroyer des prêts, quitte à ce que le taux de l'intérêt soit moindre mais à ce que le prêt soit plus sûr, montre la capacité de l'économie archaïque à propager les rapports financiers dans la société. Cela ne signifie pas forcément une rationalisation de l'activité économique mais la pratique d'une usure raisonnée et finalement très conservatrice pour ce qui est des rapports sociaux en général.

²⁴ Commons [1992, p. 390].

²⁵ Ce type d'hypothèse est au cœur de la contribution fort intéressante de L. Graslin [2003].

²⁶ On doit à D. Charpin une mise en évidence de ce fait.

égard, le caractère important d'une dette contractée par un certain Bêl-Ibni, c'est-à-dire 12,6 tonnes de laine, et la multiplicité des dettes issues de transaction pour l'échange²⁷, montre que la stratégie autarcique des temples n'est pas la seule, même si l'auteur juge que l'« autosuffisance » est la « norme »²⁸.

Mais, les rapports monétaires et financiers sont conceptuellement distincts des rapports marchands ; c'est pourquoi il n'est pas possible de parier sur ces causalités simples dans ce domaine. Il convient aussi de se rappeler à cet égard l'extraordinaire difficulté à invoquer un principe de marché décontextualisé dont l'historien pourrait saisir, dans l'histoire, des actualisations singulières selon divers contextes sociaux particuliers. Nous avons déjà vu que ce principe de l'échange marchand pouvait avoir des modalités aussi différentes conceptuellement que la *place de marché* ou le *Marché*. Le cas mésopotamien, quant à lui, n'est pas avare de curiosités interdisant qu'on « plaque » une théorie trop vite préétablie.

Que penser de cet exemple cité par Joannès, et ils sont nombreux, où, contrairement à la transaction prévue, « *le temple rembourse les créiteurs, mais presque trois années après et sans versement d'intérêt* ». Ne faut-il pas penser que ce rapport financier multiforme témoigne du fait que les rapports d'échanges entre institutions et « individus » ne s'inscrivent pas dans des rapports marchands impliquant ce minimum de concurrence propre aux époques modernes et surtout contemporaines ? Peut-on penser les rapports marchands sans les modalités de la concurrence, son intensité et ses codifications, sauf à rentrer dans des considérations si abstraites sur le « marché » qu'elles en sont problématiques²⁹ ? L'économiste M. Henochsberg [2001, p. 212-213] va même jusqu'à faire une hypothèse, nourrie par une lecture stimulante de l'histoire économique, que le marché est un instrument de « codage » des flux concurrentiels établi par les structures étatiques : il n'y aurait donc pas lieu d'opposer le marché à l'Etat et ses « pesanteurs », sauf à se « *moquer du monde* ». Il nous reste, pour les longues durées qui nous occupent, à établir des périodes pour montrer comment se réaliser ces codifications qui, à n'en pas douter, sont douées de propriétés particulières, qu'il faudrait ensuite inscrire dans des *configurations* montrant l'articulation, positive ou problématique selon les cas, avec l'économie du partage, du don et de la redistribution.

Nous avons conscience que la lecture que nous faisons des textes fructueux réunis par V. Chankowski pour *Topoi* pourrait nourrir une ambition qui peut paraître démesurée. Mais, est-il raisonnablement possible d'écrire une histoire économique qui ne repose pas sur une périodisation en termes d'agencements institutionnels ayant quelque cohérence à un moment donné, sauf à estimer que le « marché », comme le font les néomodernistes, est la clef nécessaire et suffisante de tout ce qui vaut d'être connu en histoire ?

Pour en revenir au cas babylonien, il faut noter, qu'à la différence de la méthode attique, on peut parler de possibles prolégomènes de l'*autonomie* d'un capital financier : ceci est peut-être dû à la moindre exploitation d'opportunité de valorisation des richesses en raison de la place même des marchés dans la vie économique. Il est certain, en dehors de toute considération sur l'ampleur de la

²⁷ F. Joannès relève que les travailleurs d'un temple réquisitionnés par le pouvoir royal sont exposés à des taux de conversion entre produits différents de ceux qu'ils connaissent dans leur lieu d'origine, ce qui, en l'espèce, pourrait les amener à souffrir d'une pénurie d'orge. Il est difficile d'interpréter cette différence entre les « *équivalences de substitution* », ainsi que Polanyi dénommait les prix de l'ère archaïque. La référence aux « équivalences » plutôt qu'aux « prix », mot très connoté depuis le triomphe du Marché, a l'avantage de montrer que cette dispersion géographique des taux de conversion peut avoir de nombreuses origines, à côté du mécanisme « *offre-demande-prix* ». L'auteur souligne plus loin dans sa contribution la difficulté d'interprétation, en l'état actuel du savoir, des variations de cours répétées à l'intérieur d'un même mois. S'agit-il de mercuriales ou de procédés résultant de techniques de gestion des temples dans un cadre général où domine la dimension autarcique de ces unités économiques que sont ces temples ? La chose n'est pas encore éclaircie. En tout état de cause, les prix fluctuant des économies archaïques, même quand ils sont marqués par l'émergence de mécanismes marchands, est qualitativement différente d'une économie de marché, entité *systémique*, dont le caractère propre est l'interconnexion des marchés qui se caractérise par le fait que les « bonnes années » ne soient pas celles des prix bas mais, bien au contraire, celles de prix en hausse.

²⁸ Une même impression se dégage de la lecture de la thèse de L. Graslin [2003] qui pourtant fait une bonne part à certaines interprétations néomodernistes dans son travail (mais pas exclusivement). De ce point de vue « modéré », il serait reconnu que les « coûts de transaction » propres au monde archaïque rendent économiquement avantageux de recourir à la stratégie autarcique. C'est ainsi que D. North [1977] tente d'interpréter *d'une façon strictement économique* les catégories *socioéconomiques* de Polanyi comme la réciprocité ou la redistribution.

²⁹ On doit à l'École française de la « Régulation » en économie d'avoir mis en évidence ce fait remarquable, réalisant de la sorte une synthèse entre l'institutionnalisme et certaines interprétations de l'œuvre de Marx. Voir M. Baslé [1995].

marchandisation des rapports sociaux et de la rationalisation de l'activité économique, que l'insuffisante *institutionnalisation* des marchés explique cette faible autonomie. À cet égard, le fait que le marché, comme *agora* par exemple, ait des fondements institutionnels plus sûrs dans le monde hellénique explique, peut-être en partie, cette caractéristique. Il est d'ailleurs intéressant de noter que les Romains n'ont pas une conscience de l'économie comme processus ayant son unité et son autonomie, comme le soutient J. Andreau, mais ils ont « *une conscience (non théorisée) d'un fonctionnement abstrait et autonome du système financier* »³⁰. Ce trait est sans doute là une caractéristique qui le distingue du monde proche-oriental, au moins de sa composante mésopotamienne.

Conclusion

Il n'est sans doute pas aisé à l'économiste, en dépit des données qui sont disponibles à ce jour grâce aux efforts des historiens et des archéologues, de savoir dans quelle mesure l'économie des sanctuaires influence ou est influencée par l'économie qui englobe les sanctuaires. De même, il n'est pas facile de d'évaluer l'ampleur de la rationalisation de l'activité économique. Enfin, il n'est pas simple de comprendre toutes les conséquences économiques de cette codification des rapports qui s'établissent entre les dieux et les hommes dans le cadre des temples, à moins que l'économie divine ne soit que le simple reflet des techniques de la rationalisation de l'économie des hommes. Un premier résultat de notre lecture est, de toute façon, que sans être « primitives », les économies anciennes sont d'une complexité dont la nature diffère des complexités propres à l'économie de marché.

Le cas romain semble se caractériser par une spécificité, c'est-à-dire le fait que la religion soit déterminante pour ce qui est de l'orientation des flux de richesses captés par les temples. Il semble alors, compte tenu des pratiques religieuses romaines, que l'accumulation improductive soit la finalité de l'économie divine, même si une fraction des richesses issues des temples pouvait circuler. Pour le reste, il existait des pratiques bancaires profanes qui remplissaient leur fonction. À l'inverse, l'exemple du monde hellénique suggère que les sanctuaires pouvaient jouer un rôle, certes difficile à évaluer, dans l'émergence d'une certaine *techné* de l'*oikonomia*. La difficulté est de savoir, dans l'état de nos connaissances, si c'est le marché comme *principe* qui surdétermine ce nouvel art possible de l'économie ou si l'élément déterminant de la mutation propre à certaines parties du monde grec est le développement du marché comme *lieu*, institution fondamentalement liée à une certaine invention de la politique démocratique. Nous avons une préférence pour cette dernière hypothèse qui est celle de l'existence d'une volonté collective de s'en remettre avec confiance à la place de marché de façon à s'extraire des vieux liens vassaliques.

Les contributions relatives au Proche-Orient s'inscrivent dans un cadre différent qui ne permet pas de poser une problématique semblable à celle du monde romain, ou surtout grec. Mais, ce qui relie tous ces mondes dans cet idéal-type de l'économie archaïque, c'est que les liens financiers que créent ces économies divines ne sont nullement porteurs d'un *avenir* au sens où celui-ci est une anticipation, garantie par la sphère du droit, qui peut se transformer en paris sur de la richesse future. Commons, reprenant et développant le propos de David Hume, analyse les dettes propres aux économies de marché comme autant de promesses d'une libération des vieilles dettes grâce la dynamique nouvelle de la création des richesses. Or, les dettes du monde archaïque, quelle que soit leur complexité, n'ont pas, en général, cette potentialité libératrice. Les dieux anciens, même dans leurs incarnations économiques, ne sont pas libérateurs.

On pourrait retrouver alors la thèse de certains sociologues de la religion selon laquelle le monde d'après l'Antiquité, qui voit triompher l'idée d'un dieu aussi singulier qu'unique, soit lié à ce qui va constituer l'économie moderne dans sa dimension émancipatrice. Nous ne sommes pas sûrs de cette part de l'héritage de Weber. Tout au contraire, il se peut fort bien, comme le souligne A. Guéry [2003]³¹, que la figure même du bourgeois moderne soit celle d'une morale émancipée de

³⁰ Voir Andreau [1985, p. 8]

³¹ Selon la lecture de Groethuysen que nous propose A. Guéry, c'est l'effacement de la religion qui permet, selon la terminologie polanyienne, une *émergence* de l'économie hors du social ; en effet : « *Ce désenclavement de l'économie du reste des composantes, savoirs comme pratiques, de la société traditionnelle, passe par l'autonomisation de la*

l'économie. C'est la mort du Dieu unique, après celle des dieux multiples, qui pave sans doute la voie à cet Individu prétendument Souverain qui est au cœur de nombre de mythologies libérales modernes. Mais, ceci est une autre histoire.

Références

- Andreau J., [1985] « L'Etat romain face au monde de la banque et du crédit », dans *Etats, fiscalité et économie*, Publications de la Sorbonne, Paris.
- Baslé M., [1995] « Antécédents institutionnalistes méconnus ou connus de la théorie de la régulation », pp. 31-39 dans R. Boyer, Y. Saillard, *Théorie de la Régulation – L'état des savoirs*, Paris, La découverte.
- Bresson A., [2000] *La Cité Marchande*, Université de Bordeaux III, Ausonius.
- Commons J. R. [1924], *Legal Foundation of Capitalism*, New-York, McMillan.
- Commons J. R., [1934] *Institutional economics - Its place in political economy*, New-York, Mac Millan, New edition, Transaction Publishers (1992).
- Corei T., [1995] *L'économie institutionnaliste – les fondateurs*, Paris, Economica.
- Descat R., [2004] « La pensée grecque sur le marché : retour sur Aristote », Colloque « L'économie antique, une économie de marché », le 4 février, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée-Jean Pouilloux, organisé Y. Roman, Centre Jacob Spon (*Romanitas*).
- Graslin L., [2003] *Les échanges à longue distance en Syrie- Mésopotamie à l'âge du fer : une approche économique*, Thèse nouveau régime pour le doctorat d'histoire dirigée par M. Sartre, Tours, le 28 novembre.
- Guéry A., [2003] “ “Les économies de la Providence” – L'impossible économie politique chrétienne selon Groethuysen ”, *Catholicisme et bourgeoisie selon Groethuysen*, p. 123-142, Centre de Recherches Historiques (EHESS-CNRS), Maison des Sciences de l'Homme, n°32, octobre.
- Henochsberg M., [2001] *La place du marché*, Paris, Denoël.
- Maucourant J., [2003] « Le néoinstitutionnalisme à l'épreuve de quelques faits historiques », *Economie appliquée* (56), 3, septembre 2003, pp. 111-131.
- Maucourant J., [2004] *Avez-vous lu Polanyi ?*, Paris, La Dispute, à paraître.
- Morris I., [1994] “ The community against the market in classical Athens ”, p. 52-79 dans C. M. Duncan et D. W. Tandy eds. dans C. M. Duncan, D. W. Tandy D., eds. [1994] *From political economy to anthropology - situating economic life in past societies*, Montréal, Black Rose books.
- North D., [1977] “Le marché et les autres systèmes d'allocation dans l'histoire : le défi de Karl Polanyi”, traduit par L. Collaud, *La Revue du Mauss*, 2, 1997, p. 51-64 ; première édition anglaise : “Markets and other allocation system in History : the challenge of Karl Polanyi”, *Journal of european economic history*, 6.
- Polanyi K., [1977] *The livelihood of man*, New-York-San Francisco-London, Academic Press.
- Renger J., [1994] “ On economic structures in ancient Mesopotamia ”, *Orientalia* (63), 3, p.158-208.
- Servet J-M, [1984] *Nomismata – états et origine de la monnaie*, Lyon, PUL.
- Servet J-M., [1994] “La fable du troc”, *Dix-Huitième siècle*, 26, pp. 103-115.
- Servet J-M., [1998] « Démonétarisation et remonétarisation dans l'Afrique-Occidentale et Equatoriale (XIXe-Xxe siècles) », pp. 289-324, dans M. Aglietta et A. Orléan eds. [1998], *La monnaie souveraine*, Odile Jacob, Paris.
- Servet J-M, [1984] *Nomismata – états et origine de la monnaie*, Lyon, PUL.
- Veblen T., [1899] *Théorie de la Classe de loisir*, Paris, Gallimard (1970).
- Zehnacker H., [1983] « Usage du bronze et hiérarchie sociale dans la Rome archaïque », *Cahiers Monnaie et Financement*(13), Université Lyon 2.